

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 23 avril 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

M. HELMER E., Mme HITTLER, MM. WINLING, SCHLOSSER, ZINCK,
WITTMER, SIBLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
MM. HELMER A., VOGEL, Mme WINCKEL, Mme FILSER, M. DUBOIS,
Mme GEMUND, M. ROTH
MM. ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, HERRLE, NEUHARD, KOPF J. L.
-excusés-

DEL. N° 52 /2001

OBJET : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS PERMANENTES AU BUREAU

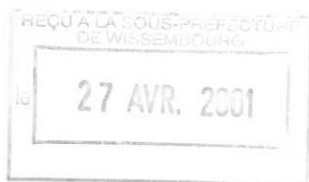
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

***- de donner délégation permanente d'attribution au Bureau de la
Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer pour :***

***. prendre toute décision concernant la passation des marchés de
travaux, de fournitures et de service qui peuvent être passés en la
forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont
prévus au budget ;***

***. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses
pour une durée n'excédant pas douze ans ;***

***. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de
charges ;***



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 24 avril 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL